

19 marsjour de deuil

Posté par prosunt - le 18 Août 2006 à 20:18

Ayant trouvé, cette déclaration pertinente, j'entends la soumettre à ceux qui n'en n'ont pas connaissance...

LE 19 MARS... JOUR DE DEUIL

Certains partis politiques auraient voulu, voir adopter le 19 mars pour commémorer la fin de la "Guerre d'Algérie"

Ce projet à été combattu car cette date est synonyme d'abandon, de souffrance et de mort ! En 1961, grâce au « plan Challe », la guerre était gagnée, les frontières verrouillées, le quadrillage efficace, les populations protégées des exactions et tous les moyens mis en place pour neutraliser les bandes de l'intérieur exsangues et atomisées.

La guerre était gagnée mais la paix fut perdue par l'aveuglement des hommes !

Les accords d'Evian prévoyaient une protection des supplétifs, ces musulmans ayant en leur âme et conscience, au regard des crimes du FLN, choisi la légalité et la protection de la France, et du million de "pieds noirs" installés sur cette terre d'accueil depuis des décennies.

L'OAS refusant les accords d'Evian avalisés par le peuple français (non compris celui résidant en Algérie, encore part entière de la République, et exclu de ce vote). les affrontements entre communautés et forces de l'ordre, le non-respect par le FLN des accords que le CNRA avait dénoncée en juin 1962 à Tripoli amenèrent le pire : les massacres et l'exode.

En 1961, les supplétifs comptaient :

- 61 600 harkis servant dans 600 harkas,
- 19 000 moghaznis servant dans 740 SAS,
- 8 000 gardes servant dans 101 GMS,
- 62 000 gardes d'autodéfense.

Avec les appelés et les engagés dans les régiments réguliers, les combattants musulmans étaient quatre fois plus nombreux dans les rangs français que dans ceux de l'ALN dont la presque totalité était stationnée hors frontières !

Dès l'application unilatérale du cessez-le-feu les massacres et les tortures se généralisèrent sous l'oeil souvent passif des unités de l'Armée française, maintenue sur ordre dans ses cantonnements.

Les mesures gouvernementales se succédèrent :

- le 19 avril 1962, le Conseil des ministres rejeta la proposition de rapatriement général des supplétifs,
- le 12 mai 1962, toute initiative individuelle dans le domaine du rapatriement fut interdite aux officiers,
- le 26 mai 1962, un camp d'accueil fut ouvert en métropole au Larzac, un autre le sera le 29 juin à Bourg Lastic,
- le 21 juin 1962, il fut interdit aux forces de l'ordre de mener des opérations au profit des personnes menacées, en Algérie.
- le 19 juillet 1962, pour cause de saturation des camps, les transferts en France furent suspendus.
- le 19 septembre 1962, les rapatriements furent à nouveau autorisés.

Les suites de ces attermoissements et de ces interdits sont tristement connues :

- seuls 91 000 Français musulmans (civils et militaires) purent rejoindre la métropole dont 15 000 à 20 000 supplétifs soit environ 10% des effectifs de 1961,
- 100 à 150 000 supplétifs, leurs femmes et leurs enfants furent assassinés, souvent après d'effroyables tortures.

Du côté des Européens, 3 000 personnes furent enlevées dont 2 000 ne réapparurent jamais, 736 militaires furent, malgré le cessez-le-feu, tués ou blessés.

Près d'un million de "pieds noirs" fut contraint à l'abandon de ses racines et de ses morts !

Voilà le résultat du 19 mars... On voudrait que ce jour anniversaire de profonde détresse, soit fêté... Quelle honte et quelle tristesse ! Oui, le 19 mars est bien un jour de deuil !

Le devoir de repentance n'est pas où certains voudraient prioritairement l'afficher, mais bien vis-à-vis de

nos frères musulmans, Français par le choix et par le sang versé, que nous avons abandonnés.

Général Jean-Pierre VIEILLARD

[color=#000080][i]Mais le 19 mars 2006, je dis bien en 2006 à l'ARC DE TRIOMPHE de L'ETOILE (qui restera toujours à la place de l'ETOILE)

Une grande cérémonie...[/i][color]

=====

Re: 19 marsjour de deuil

Posté par Khader - le 18 Août 2006 à 20:29

Qui oserait célébrer en France le 19 mars 1962 ?

Bonjour à toutes et tous les internautes,

Sur proposition de l'un de nos membres, Prosunt, il serait pertinent de soulever, le débat-polémique, autour de la célébration, douteuse et irrespectueuse, du 19 mars 1962.

En effet, il convient de rappeler que cette date a été déterminée, sous le Gouvernement JOSPIN et la précédente législature de la gauche plurielle, via la consternante loi du 18 octobre 1999, pour commémorer la fin de la "pacification algérienne" qui est, devenue, par un anachronisme révisionniste et négationniste, une guerre à part entière, ce qui est une falsification idéologique de l'histoire.

N'omettons pas de se souvenir que plus de 150000 harkis et quelques milliers de pieds-noirs ont été, lâchement, massacrés, par le FLN et les marsiens, après cette date et le cessez-le-feu violé. Alors comment des associations d'anciens combattants, telles que la FNACA (pour ne pas la nommer), s'acharment-elles à nous imposer cette date-meurtrière ?

Vous pouvez consulter mes articles en actualités traitant de ce sujet par les liens suivants : <http://www.coalition-harkis.com/content/view/43/2/>

et :

<http://www.coalition-harkis.com/content/view/44/2/>

Très cordialement

Khader MOULFI

=====

Re: 19 marsjour de deuil

Posté par Khader - le 19 Août 2006 à 07:52

Bonjour prosunt et à toutes et tous les internautes,

Je vous remercie d'avoir bien voulu apporter, cette précision, qui avait subi un problème technique au niveau de son insertion sur le présent forum.

Par ailleurs et afin de prévenir toutes les équivoques possibles, je tenais à préciser trois choses importantes, avant de poursuivre ce débat.

La première est que la **Coalition Nationale des Harkis et des Associations de Harkis** est hostile, de manière notoire et tranchée, à la perfide

célébration du 19 mars 1962

, pour des raisons évidentes, à savoir,

le massacre de 150000 harkis intervenus après cette date

et, les commémorations singulières, de la part d'associations d'anciens combattants français (FNACA, ...), sont considérées, par notre collectif, comme une atteinte à la mémoire et à la dignité, des anciens supplétifs (mais non moins soldats de la France), qui semblent être dénigrés, implicitement, par ces structures réputées patriotiques (sans parler de la récupération politique par certains odieux gauchistes roses, verts et rouges et par la propagande flniste).

La seconde est que l'OAS et, peu important ses motivations intrinsèques, a utilisé, pour se faire entendre, les mêmes méthodes aveugles de terreur que celles employées, par le FLN.

Or, nous considérons que la fin ne justifie, jamais, les moyens, dans ce domaine et, que les populations civiles n'ont pas à payer, au prix de leur vie et de leur intégrité, les revendications d'autrui.

Néanmoins, si les pires criminels du FLN ainsi que leurs "porteurs de valises" (les Français traîtres à leur patrie qui ont choisi de collaborer avec les terroristes du FLN en contribuant à tuer leurs compatriotes en Algérie et en Métropole de toutes les ethnies et confessions) ont été remis "in bonis", par l'Etat français, il serait temps d'arrêter de persécuter et de diaboliser, sur notre propre territoire, les personnes qui étaient membres de l'Organisation de l'Armée Secrète (OAS entre 1961 et 1963) voilà quatre décennies.

La troisième est que les harkis se sont engagés, en vue de combattre les terroristes du FLN (qui n'étaient pas le peuple algérien dans son ensemble mais quelque dizaine de milliers de marxistes voulant prendre le pouvoir, en instaurant le chaos, dans cette région française d'outremer).

Toutefois, les harkis n'auraient pas accepté, une fois la "pacification algérienne" effective, de continuer à subir, ad vitam aeternam, la discrimination étatique (type apartheid sud-africain ou ségrégation raciale américaine), leur octroyant un "statut de sous-citoyens indigènes" (d'ailleurs toujours en vigueur de fait à ce jour) bénéficiant, iniquement, du droit local, en lieu et place du droit commun applicable à tous les Françaises et les Français.

Donc, le Général de Gaulle aurait dû, en toute logique et une fois l'ordre public rétabli, en Algérie, imposer la démocratie et l'égalité des droits républicaine, pour tous et, ensuite, donner le choix, aux intéressés, de décider de leur destin.

En conséquence, la plupart des harkis et leurs familles ne sont pas des "nostalgiques", de l'Algérie française mais, des citoyens réclamant, auprès de leur République défailante, justice et réparation intégrale de leurs gigantesques "préjudices sans précédent" que je vous invite à découvrir ou à redécouvrir, notamment, dans les deux articles consacrés à ce sujet (le dernier volet sera publié à la rentrée) par les liens suivants : <http://www.coalition-harkis.com/content/view/45/2/> et : <http://www.coalition-harkis.com/content/view/46/2/>

Très cordialement

Khader MOULFI

=====